Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

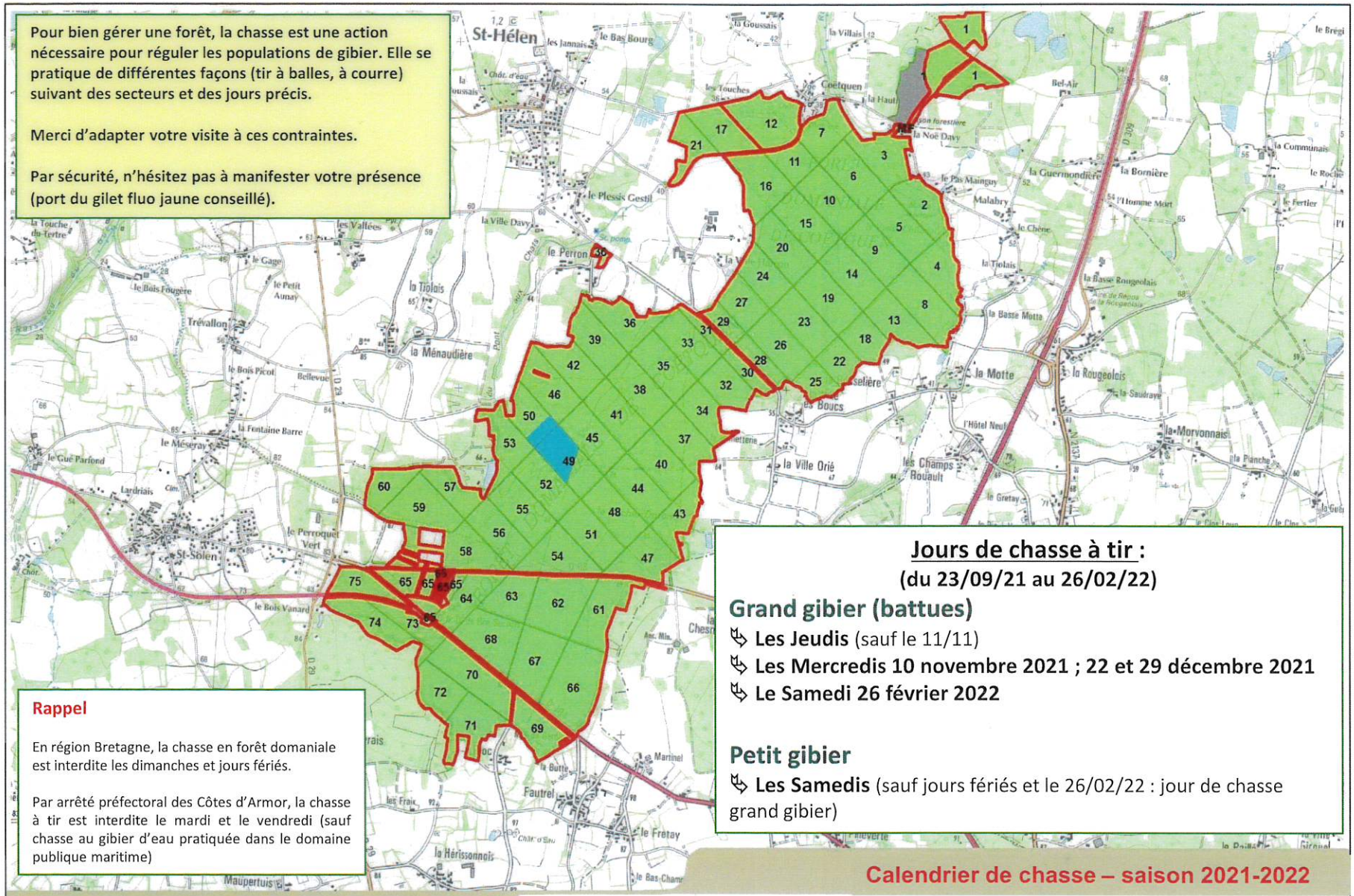

Jours de chasse à tir :

(du 23/09/21 au 26/02/22)

Grand gibier (battues)

- **Les Jeudis** (sauf le 11/11)
- **Les Mercredis 10 novembre 2021 ; 22 et 29 décembre 2021**
- **Le Samedi 26 février 2022**

Petit gibier

- **Les Samedis** (sauf jours fériés et le 26/02/22 : jour de chasse grand gibier)

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Par arrêté préfectoral des Côtes d'Armor, la chasse à tir est interdite le mardi et le vendredi (sauf chasse au gibier d'eau pratiquée dans le domaine publique maritime)

Calendrier de chasse – saison 2021-2022

FORÊT DOMANIALE DE COETQUEN

calendrier établi sous réserve de modifications : voir site ONF : www.onf.fr

1:20 000

0 200 400 600 800 m

N

Agence de Bretagne
Carte réalisée en septembre 2021

BD ONF
Scan 25®, IGN©, 2015

- Lot de chasse
- Parcellaire forestier
- Zone de non tir
- Zone de non chasse